

ENGAGEMENT PARLEMENTAIRE POUR LE TRAITÉ SUR L'INTERDICTION DES ARMES NUCLÉAIRES

L'ENGAGEMENT

En souscrivant cet engagement, des parlementaires du monde entier promettent d'œuvrer dans leurs pays respectifs pour la signature et la ratification du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires.

QUI PEUT PARTICIPER ?

Tous les membres du parlement peuvent s'engager.

COMMENT JE M'ENGAGE

Confirmer votre soutien à coordination@icanfrance.org ou par voie postale : 187 montée de choulans 69005 Lyon.

NOM :

SIGNATURE ET DATE :

Nous, les parlementaires soussignés, accueillons chaleureusement l'adoption le 7 juillet 2017 du Traité des Nations Unies sur l'interdiction des armes nucléaires comme une étape importante vers la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Nous partageons la profonde préoccupation exprimée préambule devant les conséquences humanitaires catastrophiques qui résulteraient de toute utilisation d'armes nucléaires, et nous reconnaissons le besoin qui en découle d'éliminer ces armes inhumaines et abominables.

En tant que parlementaires, nous nous engageons à travailler à la signature et à la ratification de ce traité historique par nos Etats respectifs, car nous considérons que l'abolition des armes nucléaires est un bien public mondial de premier ordre et une étape essentielle pour promouvoir la sécurité et le bien-être de tous les peuples.